
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 octobre 2016
CO 075 DE

Page 1/2

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 50
Présents : 42
Votants : 43

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (arrivée à 21h40), Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), André VIONNET, Hubert DELACROIX, Antoine MARCELIN, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Monique BALLERY, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Bruno ROBERT, Michel FEVRE, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Jean-Luc LETONDOR, Anne CHARLET, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Paul AUBERT, Marie-Line LANG, Christine GRILLOT, Armande REYNAUD, Hervé CORON, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Roland CHAILLON, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER.

Ont donné pouvoir : Catherine CATHENOZ donne pouvoir à Jean-François GAILLARD.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Daniel DURET, Bénédicte LAMY, Pascal BONVALOT, Eric PICHEGRU, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO, Dominique BOICHUT, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Denis BRENNIAUX, Frédéric LAMBERT, Charles VALLET, Marie-Christine CHANOIS, Dominique PELLIN, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Michel BONTEMPS, Cédric ACCARY (trésorier).

Secrétaire de séance : Madame Nelly BUYS

Convocation faite le : 27 septembre 2016

Objet : Tarifs 2017 des services communautaires

Vu la note de synthèse n°5 par Réf : article L 2121-12 du CGCT relative aux tarifs 2017 des services communautaires,

Vu les différentes délibérations afférentes aux tarifs en vigueur des services de la communauté de communes,

Vu l'avis de la Commission des Finances et Affaires Générales, en séance du 22 septembre 2016,

Entendu l'exposé de Monsieur Alain CHOULOT, 1^{er} Vice-Président Délégué aux Finances et Affaires Générales,

Considérant que la fusion des 3 communautés de communes va nécessiter à terme une harmonisation des tarifs sur une durée à définir, comme pour les ALSH dont les tarifs sont lissés sur une période de 5 ans,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de maintenir pour l'année civile 2017 ou l'année scolaire 2016-2017 les tarifs des services comme suit :

- 1- **Ecole de musique** : tarifs fixés par délibération du 17 mai 2016 maintenus jusqu'à délibération de la Communauté de Communes issue de fusion après le 1^{er} janvier 2017.
- 2- **Bibliothèque** : tarifs fixés par délibération du 4 novembre 2015 maintenus jusqu'à délibération de la Communauté de Communes issue de fusion après le 1^{er} janvier 2017.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 octobre 2016
CO 075 DE

Page 2/2

Objet : Tarifs 2017 des services communautaires (suite)

- 3- **SPANC** : tarifs fixés par délibération du 11 décembre 2014 pour les tarifs de vidange et du 8 décembre 2015 pour les autres prestations maintenus jusqu'à délibération de la Communauté de Communes issue de fusion après le 1^{er} janvier 2017.
- 4- **Location de salle de réunion** : tarifs fixés par délibération du 4 novembre 2015 maintenus jusqu'à délibération de la Communauté de Communes issue de fusion après le 1^{er} janvier 2017.
- 5- **Piscine de plein air** : tarifs fixés par délibération du 4 novembre 2015 maintenus jusqu'à délibération de la Communauté de Communes issue de fusion après le 1^{er} janvier 2017.
- 6- **RAMI** : tarifs fixés par délibération du 4 novembre 2015 maintenus jusqu'à délibération de la Communauté de Communes issue de fusion après le 1^{er} janvier 2017.
- 7- **ALSH péri-scolaire** : tarifs fixés par délibération du 17 mai 2016 maintenus jusqu'à délibération de la Communauté de Communes issue de fusion après le 1^{er} janvier 2017.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,
Le Président,


Jean François GAILLARD

